

Statistiques sur le logement au Canada

Expériences en matière de logement au Canada : Les enfants en 2016

par Jeff Randle, Zachary Thurston et Thierry Kubwimana

Date de diffusion : le 7 septembre 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Expériences en matière de logement au Canada : Les enfants en 2016

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les enfants âgés de 0 à 17 ans qui vivent dans des logements privés¹. Les statistiques ci-dessous sont tirées du Recensement de 2016. Aux fins de la présente analyse, les enfants ont été identifiés en fonction des réponses aux questions liées à l'âge dans le questionnaire du recensement. Comme le présent feuillet d'information porte sur les enfants qui vivent dans des logements privés, ceux qui vivent dans des logements collectifs ne sont pas inclus dans les données². D'autres feuillets d'information sont offerts sur la [page de la série Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Ce droit est également énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Le Canada a reconnu le droit de chaque enfant à un niveau de vie suffisant pour assurer son développement physique, mental, spirituel, moral et social. Il a également reconnu l'obligation de prendre les mesures appropriées pour aider les parents et les autres personnes responsables d'enfants à respecter ce droit, y compris en ce qui concerne le logement.

Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Le présent feuillet d'information porte sur l'expérience des enfants vivant dans des logements privés, présentant les indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada : mode d'occupation du logement du ménage, frais de logement, abordabilité et taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement et situation des particuliers dans le ménage.

Même si l'ensemble de ces indicateurs ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent néanmoins de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement des personnes vivant au Canada.

Faits saillants du Recensement de 2016 : Enfants (âgés de 0 à 17 ans)

Pourcentage de la population : 20,3 %
Âge moyen : 9 ans
Revenu médian des ménages ^{1,2} : 95 000 \$
Pourcentage vivant dans un ménage à faible revenu ³ : 18,0 %
Taux de chômage ⁴ : 17,6 %
Pourcentage vivant dans les régions rurales : 18,9 %
Pourcentage d'immigrants : 7,6 %

1. Désigne le revenu médian des ménages comptant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans.

2. Pour le Recensement de 2016, la période de référence est l'année civile 2015 pour toutes les variables de revenu.

3. La situation de faible revenu du ménage est établie en fonction de la Mesure du panier de consommation (MPC) de l'année de base 2018.

4. Le pourcentage de personnes âgées de 15 à 17 ans qui, au cours de la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler, avaient cherché du travail au cours des quatre dernières semaines et étaient prêtes à travailler.

1. Dans cette analyse, les « enfants » sont considérés comme toutes les personnes âgées de 0 à 17 ans, peu importe leur situation dans la famille de recensement. Les personnes âgées de 0 à 17 ans peuvent vivre avec au moins un parent dans une famille de recensement, avec des personnes apparentées ou en tant qu'enfant en famille d'accueil. Les personnes âgées de 15 à 17 ans peuvent également vivre seules, avec un conjoint ou un partenaire, ou avec leur propre enfant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le concept d'enfants dans le Recensement de la population, consultez le guide de référence [Recensement de la population de 2016 : Familles, ménages et état matrimonial](#).

2. Un logement collectif désigne un logement de nature communautaire, institutionnelle ou commerciale. La majeure partie de la population au Canada réside dans des logements privés, mais une petite partie vit dans des logements collectifs comme des refuges, des terrains de camping, des hôpitaux, des établissements de soins infirmiers ou foyers pour personnes âgées, des établissements carcéraux, des maisons de chambres et pensions, et des hôtels ou des motels.

Mode d'occupation du logement du ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé³. La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans des logements occupés par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

Selon le Recensement de 2016, le taux d'enfants vivant dans des logements privés appartenant à un membre de leur ménage était semblable à celui de la population globale en 2016. Sur les 7 001 530 enfants au Canada, 70,8 % vivaient dans un logement privé appartenant à un membre de leur ménage, comparativement à 71,6 % pour l'ensemble de la population.

La proportion d'enfants vivant dans un logement loué (26,7 %) était semblable à celle de la population globale (26,6 %), mais les enfants (4,5 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement loué subventionné que la population globale (3,3 %). Sur les 1 872 770 enfants qui vivaient dans un logement loué, 314 970, ou 4,5 % de tous les enfants, vivaient dans un logement subventionné, et 1 557 795, ou 22,2 % de tous les enfants, vivaient dans un logement non subventionné.

Parmi les 4 955 490 enfants qui vivaient dans un logement occupé par le propriétaire, 4 304 645, ou 61,5 % de tous les enfants, vivaient dans un logement avec hypothèque, et les 650 850 autres, ou 9,3 % de tous les enfants, vivaient dans un logement sans hypothèque. Les enfants (9,3 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque que la population globale (23,3 %).

Tableau 1
Statut de mode d'occupation de ménage pour les enfants et la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Enfants		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, statut de mode d'occupation	7 001 530	100,0	34 460 065	100,0
Propriétaire	4 955 490	70,8	24 683 880	71,6
Avec hypothèque	4 304 645	61,5	16 670 675	48,4
Sans hypothèque	650 850	9,3	8 013 205	23,3
Locataire	1 872 770	26,7	9 164 150	26,6
Logement subventionné	314 970	4,5	1 135 275	3,3
Logement non subventionné	1 557 795	22,2	8 028 875	23,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Sources : Recensement de la population de 2016.

Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles liées au logement et payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

3. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex. si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne possède le logement. Un ménage est considéré comme louant son logement, même si ce dernier ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative.

Au Canada, les frais de logement médians payés par les ménages avec enfants (1 490 \$) étaient plus élevés que les frais de logement médians payés par l'ensemble des ménages (1 020 \$) en 2016⁴.

Les ménages avec enfants vivant dans des logements occupés par le propriétaire et loués avaient également des frais de logement médians plus élevés que l'ensemble des ménages vivant dans des logements ayant le même mode d'occupation. Pour les ménages avec enfants vivant dans un logement loué, les frais de logement médians étaient de 1 070 \$, comparativement à 910 \$ pour l'ensemble des ménages locataires. Les frais de logement médians payés par les ménages avec enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire étaient de 1 680 \$, comparativement à 1 130 \$ pour l'ensemble des ménages.

Les frais de logement médians payés par les ménages locataires dépendaient généralement de la présence d'une subvention au loyer⁵. Les ménages avec enfants vivant dans un logement loué avec subvention (612 \$) et sans subvention (1 130 \$) avaient des frais de logement mensuels médians plus élevés que tous les ménages locataires ayant le même statut de subvention. Les frais de logement médians étaient de 524 \$ pour tous les ménages bénéficiant d'une subvention et de 960 \$ pour tous les ménages sans subvention.

Les frais de logement médians payés par les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire sont habituellement plus élevés lorsqu'il y a une hypothèque, car elle peut représenter une grande partie des frais de logement mensuels. Les ménages avec enfants ayant une hypothèque sur leur logement (1 820 \$) payaient plus par mois en frais de logement médians que l'ensemble des ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire avec hypothèque (1 620 \$). De même, les frais de logement médians des ménages avec enfants sans hypothèque (624 \$) étaient plus élevés que ceux de l'ensemble des ménages (540 \$).

Tableau 2
Frais de logement mensuels pour les ménages avec enfants et tous les ménages vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Ménages comptant des enfants	Tous les ménages
	médiane (en dollars)	
Total, frais de logement¹	1 490	1 020
Propriétaire	1 680	1 130
Avec hypothèque	1 820	1 620
Sans hypothèque	624	540
Locataire	1 070	910
Logement subventionné	612	524
Logement non subventionné	1 130	960

1. Ménages propriétaires et locataires vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

Sources : Recensement de la population de 2016.

Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du rapport des frais de logement au revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement⁶.

Selon le Recensement de 2016, les enfants étaient plus susceptibles de vivre dans des ménages qui consacraient plus de 30 % de leur revenu total au logement; 1471010 enfants (21,7 %) vivaient dans des ménages qui consacraient plus de 30 % de leur revenu total au logement, comparativement à 20,0 % pour l'ensemble de la population.

4. Le terme « ménages avec enfants » désigne les ménages comptant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans, peu importe sa situation dans la famille de recensement.

5. Le terme « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

6. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin en matière de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires se basent souvent sur ce même seuil.

Les enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire (17,1 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable que la population globale vivant dans un logement occupé par le propriétaire (14,7 %). La situation était différente pour les enfants vivant dans un logement loué (33,9 %), où le taux de logements inabordables était semblable à celui de la population globale (34,5 %).

Pour ceux qui vivaient dans un logement occupé par leur propriétaire, le taux de logements inabordables différait selon l'existence d'une hypothèque. Le taux des ménages comptant des enfants avec hypothèque (19,1 %) vivant dans un logement inabordable était semblable à celui de la population globale (19,6 %), tandis que la proportion de ménages comptant des enfants sans hypothèque vivant dans un logement inabordable (3,5 %) était inférieure à celle de la population globale (4,4 %).

Le taux de logements inabordables était plus faible pour les enfants des ménages locataires avec subvention (23,3 %) que la population globale des ménages avec subvention (32,3 %). Toutefois, il était plus élevé pour les enfants des ménages locataires sans subvention (36,1 %), comparativement à la population globale sans subvention (34,8 %).

Tableau 3
Logements inabordables pour les enfants et la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Enfants		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, ratio des frais de logement et du revenu¹	6 773 485	100,0	33 642 820	100,0
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	1 471 010	21,7	6 742 050	20,0
Propriétaire	843 505	17,1	3 605 535	14,7
Avec hypothèque	821 110	19,1	3 257 230	19,6
Sans hypothèque	22 395	3,5	348 300	4,4
Locataire	627 510	33,9	3 136 520	34,5
Logement subventionné	71 750	23,3	361 270	32,3
Logement non subventionné	555 760	36,1	2 775 245	34,8

1. Toutes les personnes des ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

Sources : Recensement de la population de 2016.

Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon le Recensement de 2016, les enfants étaient plus susceptibles de vivre dans un logement de taille non convenable : 992 810 (14,2 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, comparativement à 8,9 % de la population globale, ce qui signifie qu'il n'y avait pas suffisamment de chambres à coucher dans le logement pour répondre aux besoins du ménage, selon la Norme nationale d'occupation.

Les enfants vivant dans un logement loué ou occupé par le propriétaire étaient également plus susceptibles de vivre dans un logement de taille non convenable que l'ensemble de la population. Parmi tous les enfants vivant dans un logement loué, 29,8 % vivaient dans un logement de taille non convenable; c'était également le cas pour 7,7 % des enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire. Pour l'ensemble de la population, 17,8 % des personnes vivant dans un logement loué vivaient dans un logement de taille non convenable, ainsi que 5,4 % des personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire.

Les enfants dans des ménages locataires avec et sans subvention ont connu des taux de logements de taille non convenable supérieurs à ceux de l'ensemble de la population. Il y avait une différence de 10,3 points de pourcentage entre le taux de logements de taille non convenable des enfants (29,5 %) et celui de la population globale (19,2 %) vivant dans un logement subventionné, et une différence de 12,3 points de pourcentage entre le taux de logements

de taille non convenable des enfants (29,9 %) et celui de la population globale (17,6 %) vivant dans un logement non subventionné.

Lorsque les logements occupés par le propriétaire peuvent être différenciés selon la présence d'une hypothèque, le taux d'enfants vivant dans un logement sans hypothèque (9,9 %) de taille non convenable était près de trois fois plus élevé que celui de la population globale vivant dans un logement sans hypothèque (3,4 %). Cette différence était moins prononcée pour les enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire avec hypothèque, pour lesquels le taux de logements de taille non convenable était de 7,4 %, comparativement à 6,4 % pour l'ensemble de la population.

Tableau 4

Taille convenable du logement pour les enfants et la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Enfants		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, taille convenable du logement	7 001 525	100,0	34 460 065	100,0
Taille non convenable	992 810	14,2	3 081 315	8,9
Propriétaire	382 340	7,7	1 335 345	5,4
Avec hypothèque	317 895	7,4	1 062 985	6,4
Sans hypothèque	64 445	9,9	272 365	3,4
Locataire	558 120	29,8	1 631 845	17,8
Logement subventionné	93 050	29,5	218 130	19,2
Logement non subventionné	465 075	29,9	1 413 720	17,6

Sources : Recensement de la population de 2016.

État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon le Recensement de 2016, les enfants (7,7 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement privé nécessitant des réparations majeures que la population globale (6,7 %).

Cette différence était principalement attribuable au taux plus élevé d'enfants vivant dans un logement loué (10,9 %) nécessitant des réparations majeures que la population globale (8,8 %). Le taux d'enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire nécessitant des réparations majeures (5,8 %) était semblable à celui de la population globale (5,5 %).

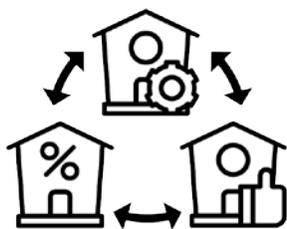
Parmi les enfants des ménages locataires, 14,6 % des enfants de ménages recevant une subvention vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures, comparativement à 10,2 % des enfants de ménages locataires sans subvention. Ces deux proportions sont plus élevées que celles de la population globale vivant dans un logement loué avec subvention (11,6 %) et sans subvention (8,4 %).

Pour les logements occupés par le propriétaire avec hypothèque, les enfants (5,7 %) vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures au même taux que la population globale (5,7 %). La proportion d'enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque (6,5 %) était plus élevée que dans la population globale (4,9 %).

Tableau 5**État du logement des enfants et de la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016**

	Enfants		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, état du logement	7 001 530	100,0	34 460 065	100,0
Logement nécessitant des réparations majeures	542 050	7,7	2 298 760	6,7
Propriétaire	286 695	5,8	1 351 740	5,5
Avec hypothèque	244 095	5,7	956 105	5,7
Sans hypothèque	42 600	6,5	395 640	4,9
Locataire	204 120	10,9	807 125	8,8
Logement subventionné	45 985	14,6	131 670	11,6
Logement non subventionné	158 145	10,2	675 460	8,4

Sources : Recensement de la population de 2016.

Besoins impérieux en matière de logement

Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins du ménage sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre de payer le loyer médian d'un

logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa collectivité.

Selon le Recensement de 2016, les enfants (13,3 %) étaient plus susceptibles de vivre dans des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement que la population globale (10,6 %), principalement en raison de la différence des taux entre les locataires.

Le taux d'enfants vivant dans un logement locatif (32,3 %) qui avaient des besoins impérieux en matière de logement était plus élevé que celui de la population globale vivant dans un logement locatif (25,3 %). La différence était plus faible pour les enfants des ménages propriétaires, où la proportion d'enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire ayant des besoins impérieux en matière de logement était de 6,4 %, comparativement à 5,4 % pour la population globale vivant dans un logement occupé par le propriétaire.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement variait pour les locataires selon la présence d'une subvention au loyer. Les enfants faisant partie de ménages locataires sans subvention (30,6 %) étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que l'ensemble de la population globale sans subvention (23,2 %). Le taux de besoins impérieux en matière de logement était semblable pour les enfants (40,7 %) et la population globale (39,9 %) vivant dans un logement loué avec subvention.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement était semblable pour les enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire avec et sans hypothèque que pour l'ensemble de la population. Parmi les enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire avec hypothèque, 6,6 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 6,0 % de la population globale. Parmi les enfants vivant dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque, 5,0 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 4,3 % pour la population globale.

Tableau 6
Besoins impérieux en matière de logement des enfants et de la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Enfants		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, besoins impérieux en matière de logement¹	6 611 240	100,0	32 803 125	100,0
Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement	879 865	13,3	3 492 080	10,6
Propriétaire	309 530	6,4	1 307 620	5,4
Avec hypothèque	277 835	6,6	971 150	6,0
Sans hypothèque	31 690	5,0	336 470	4,3
Locataire	570 335	32,3	2 184 455	25,3
Logement subventionné	122 245	40,7	433 190	39,9
Logement non subventionné	448 095	30,6	1 751 265	23,2

1. Seules les personnes vivant dans un ménage privé, non agricole, hors réserve, propriétaire ou locataire gagnant un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont prises en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement.

Sources : Recensement de la population de 2016.

Expériences en matière de logement des garçons et des filles

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada, dans le cadre de la [Déclaration du Programme d'action de Beijing](#) des Nations Unies.

Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle fait partie intégrante de la Constitution du Canada. Ce principe implique que toute personne, soit-elle femme, homme ou allosexuelle, est libre de participer à toutes les sphères de la vie canadienne et ainsi de contribuer à l'édification d'une société ouverte et démocratique.

L'ACS+ est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ ne se limite pas aux différences entre les personnes fondées sur le genre. Chaque personne présente de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire d'elle ce qu'elle est. L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, la religion, l'âge, la présence d'incapacités de nature physique ou mentale, et la façon dont leur interaction influence la manière dont les gens ressentent les politiques et les initiatives gouvernementales.

Les données présentées ici soulignent les différences dans les expériences en matière de logement des garçons et des filles. Comparativement aux garçons, les filles étaient tout aussi susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire, inabordable, de taille non convenable ou nécessitant des réparations majeures, et d'avoir des besoins impérieux en matière de logement.

Table 7
Indicateurs de logement pour les garçons et les filles, Canada, 2016

	Garçons	Filles
	pourcentage	
Personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire	70,8	70,8
Personnes vivant dans un ménage qui consacre 30 % ou plus de son revenu aux frais de logement ¹	21,8	21,6
Personnes vivant dans un logement de taille non convenable	14,1	14,3
Personnes vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures	7,8	7,7
Personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement ²	13,3	13,3

1. Toutes les personnes des ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

2. Seules les personnes vivant dans un ménage privé, non agricole, hors réserve, propriétaire ou locataire gagnant un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont prises en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement.

Source : Recensement de la population de 2016.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'ACS+ sur la page Web [Femmes et égalité des genres Canada](#) du gouvernement du Canada.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les expériences en matière de logement d'autres sous-populations, ventilés selon les groupes d'âge et le genre, le statut d'immigrant, les groupes de population désignés comme minorités visibles, les populations autochtones et d'autres groupes dans les feuillets d'information supplémentaires diffusés sur la page de la série [Expériences en matière de logement au Canada](#). De plus, d'autres produits de données qui mettent davantage l'accent sur une analyse intersectionnelle de l'ACS+ relativement aux expériences en matière de logement seront diffusés sur la page de la série [Expériences en matière de logement au Canada](#) à mesure qu'ils seront disponibles.

Satisfaction à l'égard du logement



La situation des particuliers dans le ménage indique si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement⁷. Les ménages sans famille de recensement comprennent une personne vivant seule ou un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

Selon le Recensement de 2016, la grande majorité des enfants des ménages comptant une seule famille de recensement (75,2 %) vivait dans une famille comptant un couple avec enfants. Pour la population globale, 45,7 % des personnes vivaient dans un ménage comptant une seule famille de recensement avec enfants, et 22,5 % sans enfants. Les enfants (18,1 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage monoparental que l'ensemble de la population (11,3 %).

La majorité des autres enfants (6,3 %) vivait dans un ménage comptant plusieurs familles de recensement. Le taux d'enfants vivant dans un ménage comptant plusieurs familles de recensement était plus élevé que dans la population globale (5,1 %).

Tableau 8
Situation des particuliers dans le ménage pour les enfants et la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Enfants		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, genre de ménage	7 001 530	100,0	34 460 065	100,0
Ménage comptant une seule famille de recensement ¹	6 543 535	93,5	27 414 900	79,6
Familles comptant un couple sans enfants	15 445	0,2	7 761 355	22,5
Familles comptant un couple avec enfants	5 262 165	75,2	15 754 465	45,7
Familles monoparentales	1 265 925	18,1	3 899 085	11,3
Ménage comptant plusieurs familles de recensement ¹	438 745	6,3	1 746 110	5,1
Ménages sans famille de recensement	19 250	0,3	5 299 050	15,4
Ménages comptant une seule personne	1 870	0,0	3 967 770	11,5
Ménages comptant deux personnes ou plus	17 380	0,2	1 331 280	3,9

0. zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Les ménages comptant une famille de recensement et ceux en comptant plusieurs peuvent comprendre des personnes supplémentaires qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Sources : Recensement de la population de 2016.

7. La famille de recensement est définie comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits enfants habitant avec leurs grand-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Au sujet des données

Les estimations présentées dans ce feuillet d'information proviennent du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'un ou l'autre des indicateurs dans ce feuillet d'information, veuillez consulter la page principale du [Recensement de la population](#).

Les données sur le logement du Recensement de la population sont recueillies à partir du questionnaire détaillé, dont l'échantillon provient d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes dans les situations suivantes n'ont pas été recueillies :

- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans une base militaire;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex., les détenus des pénitenciers et les malades chroniques vivant dans un hôpital ou un établissement de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex., un refuge, un terrain de camping ou un hôtel).